CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 juin 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u> (12): Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

<u>Membres excusés représentés</u> : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1): Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation: 12 juin 2018

Délibération n°: 16-2018

Objet: Récapitulatif des marchés publics 2017

Réglementairement, chaque pouvoir adjudicateur doit établir la liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste jointe à la présente délibération récapitule les marchés conclus par le CCAS, soit en son nom propre, soit par le biais de la Centrale d'Achats Dijon Métropole à laquelle il est adhérent.

Elle est établie en distinguant les marchés de fournitures des marchés de prestations de service (le CCAS n'a pas conclu de marchés relevant de la catégorie des marchés de travaux). Chaque type de marché est réparti selon les tranches suivantes :

- marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT
- marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 208 999,99 € HT
- marchés supérieurs à 209 000 € HT ou sans montant minimum.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la liste de l'ensemble des marchés publics conclus par le CCAS au cours de l'année 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

<u>Destinataires</u>: Préfecture: 1 Registre: 1

Ressources internes : 1 Receveur Municipal : 1 Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente,

> Françoise TENENBAUM Accuse de reception en préfecture 021-262101066-20180619-16-2018-DE Date de télétransmission : 28/06/2018

Date de réception préfecture : 28/06/2018